



CLUSTER PROTECTION RD CONGO

RAPPORT ANNUEL 2023



TABLE DES MATIERES



I.	INTRODUCTION	4
II.	CONTEXTE GENERAL.....	5
III.	TENDANCES DES INCIDENTS DE PROTECTION ET AUTRES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS EN 2023.....	8
IV.	PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE - REALISATIONS DU CLUSTER PROTECTION EN 2023.....	10
	1.FINANCEMENT DE LA REPONSE PROTECTION EN RDC 2023.....	11
	2.PROTECTION GENERALE	13
	3.PROTECTION DE L'ENFANT	15
	4.VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	18
	5.LUTTE ANTI-MINES	20
	6.LOGEMENT TERRE ET PROPRIETE.....	22
	7.THEMATIQUES TRANSVERSALES	24
V.	COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DU CLUSTER PROTECTION ET DES AORS EN RDC EN 2023.....	25
VI.	MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2023-2025 DU CLUSTER PROTECTION	26
VII.	DEFIS ET PERSPECTIVES 2024	32

SIGLES ET ACRONYMES



1	ADF	Allied Democratic Forces
2	ALPC	Arme Légère et Petit Calibre
3	ANR	Agence Nationale de Renseignements
4	AoR	Area of Responsibility
5	CICR	Comité International de la Croix -Rouge
6	CP	Cluster Protection
7	CPMS	Child Protection Minimum Standards
8	DIH	Droit international humanitaire
9	DIDH	Droit international des droits de l'homme
10	EAFGA	Enfant Associé aux Forces et aux Groupes Armés
11	EEI	Engin Explosif Improvisé
12	EHP	Equipe Humanitaire Pays
13	ENA	Enfant Non Accompagné
14	ES	Enfant Séparé
15	FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
16	FDNB	Forces de Défense Nationale du Burundi
17	FRPI	Front de Résistance Patriotique de l'Ituri
18	GA	Groupe Armé
19	GTMP	Groupe de Travail Monitoring de Protection
20	HNO	Humanitarian Needs Overview
21	HRP	Humanitarian Response Plan
22	IASC	Inter-Agency Standing Committee
23	IDTR	Identification, Documentation, Tracing and Reunification
24	LAM	Lutte Anti mine
25	LTP	Logement Terre et Propriété
26	MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo
27	M23	Mouvement du M23
28	ONG	Organisation Non Gouvernementale
29	PNC	Police Nationale Congolaise
30	REG	Reste Explosif de Guerre
31	SP	Stratégie de Protection
32	SWOT	Strengths - Weaknesses - Opportunities-Threats
33	UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
34	UNFPA	United Nations Population Fund
35	UNICEF	United Nations Children's Fund
36	UPDF	Uganda People's Defence force
37	URDPC	Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais
38	VBG	Violence basée sur le genre



I. INTRODUCTION



L'année 2023 a été caractérisée par de nombreux conflits armés aggravant la situation humanitaire déjà déplorable qui affecte les populations civiles de la RDC. Les déplacements de populations ont atteint des chiffres record. A l'aube de l'année 2024, la population déplacée est estimée à 6,8 millions et 2,78 millions de personnes retournées. Les provinces de l'Est du pays constituent toujours l'épicentre des conflits bien que d'autres provinces de l'Ouest développent également des conflits qui s'enlisent.

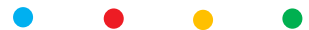
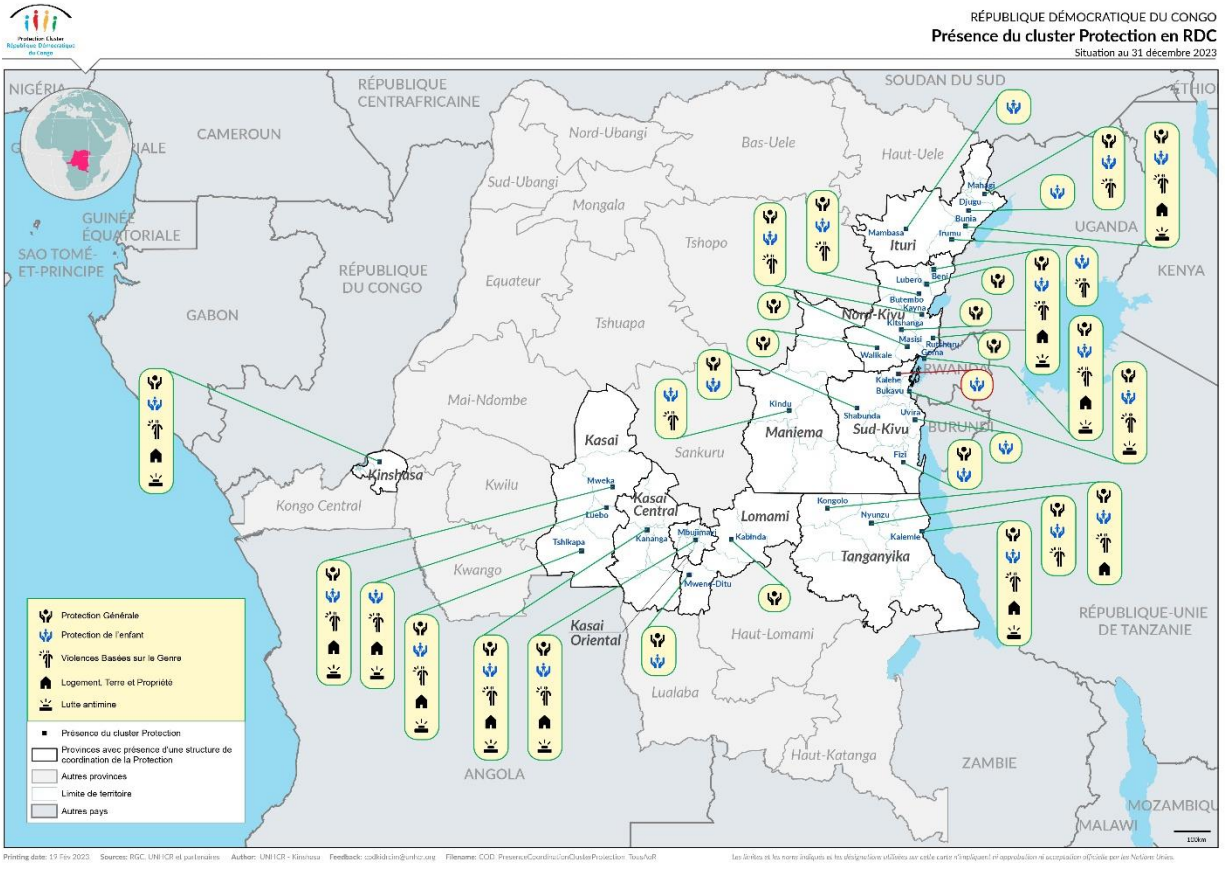
La population congolaise n'a pas été épargnée par des catastrophes naturelles d'ampleur, principalement des inondations et glissements de terrain, multipliant les besoins de réponses urgentes dans des contextes de crise de longue durée.

En dépit de nombreux défis auxquels les acteurs de protection ont été confrontés cette année, ils se sont mobilisés avec ténacité de manière à soutenir la réponse de protection et l'assistance aux communautés affectées par les différentes crises.

Pour le Cluster Protection RDC et ses Différents Domaines de Responsabilités (AoRs), l'année 2023 a également été l'occasion d'un travail d'équipe acharné en vue de doter sa coordination d'une nouvelle stratégie et d'un plan d'actions couvrant les années 2023 à 2025.

Tout en présentant les principales activités mises en œuvre par les membres du Cluster Protection RDC à travers ses différents domaines de responsabilités ainsi que les initiatives de la coordination pour appuyer ces efforts et optimiser leur effectivité, le présent rapport annuel brossera également l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions de sa stratégie 2023-2025.

Un chapitre sera également réservé aux principaux défis et aux perspectives pour l'année 2024.



II. CONTEXTE GENERAL



Une situation de protection alarmante

La dégradation de la situation de protection constatée au cours des années précédentes s'est considérablement accentuée en 2023.

L'année a été marquée par l'aggravation des conflits armés et intercommunautaires qui, en plus de s'être intensifiés dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu impactant toute la partie Est du pays y compris le Sud Kivu, le Maniema et le Tanganyika, gagnent de plus en plus de terrain et touchent des zones jusqu'alors relativement calmes. Il est en effet constaté au cours des trois dernières années une extension continue des zones en conflit.

Par ailleurs, le pays est également affecté par d'autres crises plus récentes : la crise du Maï-Ndombe qui, a émergé en 2022 peine à trouver une voie de résolution et a connu une extension dans les provinces du Kwango, Kwilu affectant aussi la zone périphérique de la ville de Kinshasa (principalement les zones de santé de Maluku1 et 2). Depuis le mois d'avril 2023, un autre conflit interethnique à caractère foncier a émergé dans la province de la Tshopo.

La situation semble critique pour les autres régions d'apparence calmes telles que les 5 provinces de la région du Kasaï ainsi que le Haut Katanga dont la stabilité pourrait être fragilisée au regard de la récurrence de nouvelles crises dans les provinces environnantes.

Ce climat d'insécurité a été propice à la perpétration d'importants abus et violations des droits humains ainsi que d'autres incidents de protection et a entraîné entre autres conséquences des déplacements multiples et répétés des populations au gré de l'accalmie ou de la reprise des affrontements, affaiblissant les capacités de résilience des communautés affectées.

Selon les données de la Commission Mouvement des Populations, le total de personnes déplacées internes en RDC au mois de décembre 2023 est de 6,5 millions¹ représentant une hausse de 14% comparativement aux chiffres de l'année 2022 qui s'élevaient à 5,7 millions et atteignant le deuxième chiffre le plus élevé des PDIs en Afrique. Ces personnes déplacées vivent dans des conditions précaires dans des sites spontanés, des centres collectifs ou dans des familles d'accueil.

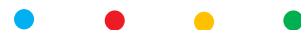
Le pays a également enregistré quelques mouvements de retour estimés à 1,2 million de personnes retournées en 2023² portant à 2,63 millions le total des personnes retournées présentes en RDC en décembre 2023. Cependant, les conditions de vie dans les zones de retour demeurent précaires et la situation sécuritaire instable, exposant les personnes retournées à de nombreux abus des droits humains faisant d'elles les principales victimes de ces abus représentant 44% de l'ensemble des victimes.

En plus des attaques et affrontements armés, les déplacements de populations ont également été causés par des catastrophes naturelles notamment les pluies diluviennes avec les inondations et éboulements de terrains qui s'en sont suivis, causant d'importants dégâts humains et matériels. A titre d'exemple, les pluies diluviennes qui se sont abattues, entre les 2 et 5 mai 2023, sur les localités de Bushushu, Chabondo, Luzira et Nyamukubi dans le territoire de Kalehe, dans la province du Sud-Kivu, ont causé la mort d'au moins 471 personnes et 7 200 ménages ont été affectés.³ Selon les données de la Commission de Mouvements de

¹ République Démocratique du Congo : Aperçu de la Situation Humanitaire, au 31 décembre 2023 - Democratic Republic of the Congo | ReliefWeb

² Données validées et partagées par la Commission de Mouvements de Population (CMP) et disponibles sur le dashboard d'août 2023 préparé par OCHA. <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-personnes-deplacees-internes-et-retournees-aout-2023>

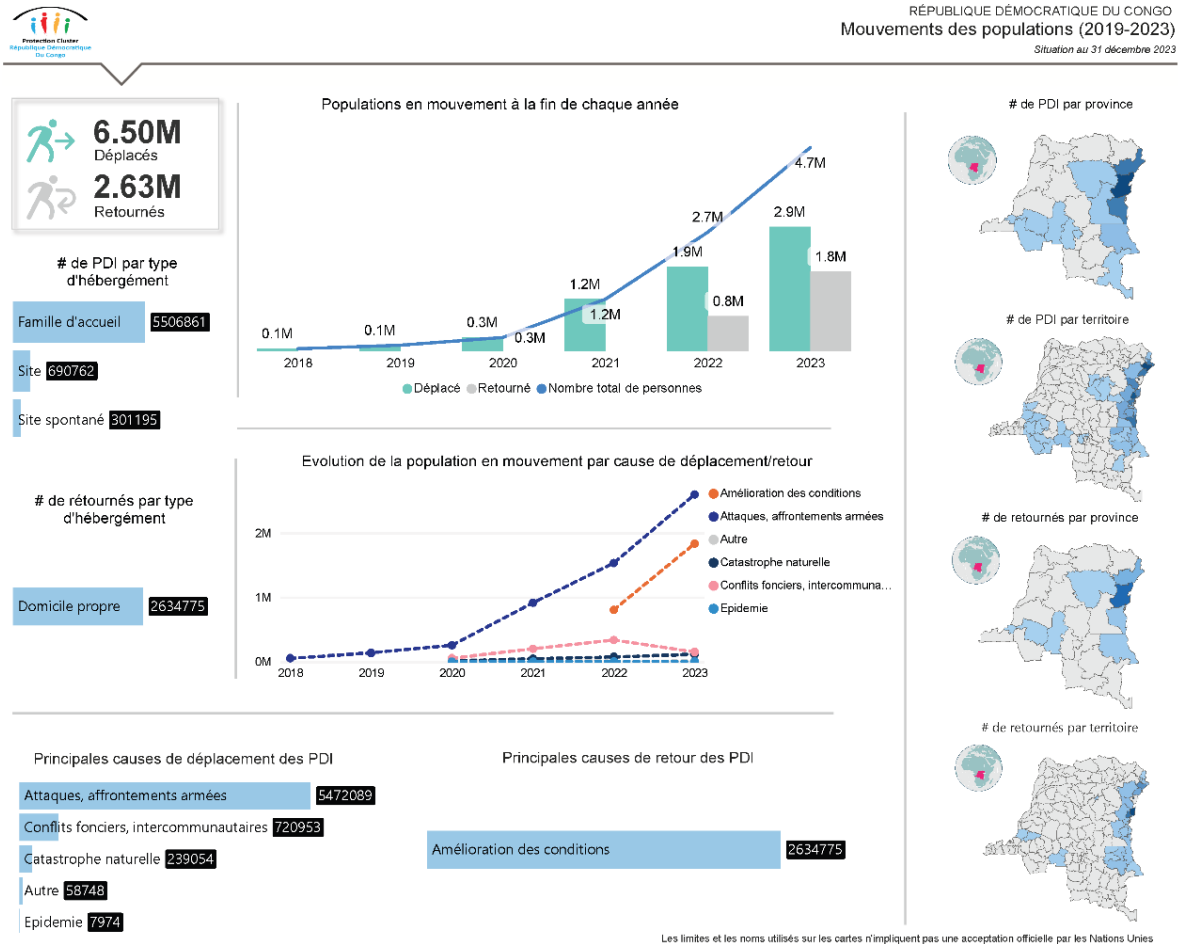
³ OCHA.Flash Update #5 : Des inondations provoquées par des fortes pluies dans le territoire de Kalehe au Sud-Kivu. 15 juin 2023. [file:///C:/Users/MSERRANO3/Downloads/Flash%20Update%205%20-%20Sud-Kivu 15%20juin FINAL.pdf](file:///C:/Users/MSERRANO3/Downloads/Flash%20Update%205%20-%20Sud-Kivu%2015%20juin%20FINAL.pdf)



CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2023

Population (CMP) disponibles sur le dashboard de novembre 2023 d'OCHA, 4 % des déplacements des populations auraient été causés par les catastrophes naturelles.⁴

L'ampleur de la crise et la multiplicité des risques de protection ont aggravé considérablement les conditions humanitaires déjà précaires, rendant les communautés totalement dépendantes de l'aide humanitaire dans un contexte où l'accès humanitaire se trouve considérablement réduit du fait des contraintes sécuritaires persistantes et de l'insuffisance de l'infrastructure routière adéquate.



Dans un contexte politique et sécuritaire incertain

Dans le cadre de la lutte contre l'activisme des groupes armés et de nombreuses violations à l'encontre des populations civiles, le gouvernement de la RDC a maintenu les différentes opérations conjointes militaires notamment celles de la coalition Ushujua avec l'UPDF (Uganda People Defence Force) et celles avec la FDNB (Force de Défense Nationales du Burundi) qui se sont poursuivies tout au long de l'année 2023.

Le gouvernement de la RDC a cependant refusé de renouveler le mandat de la force régionale conjointe de l'EAC dans le Nord Kivu qui a pris fin le 08 décembre 2023, date à laquelle a débuté le retrait de ses troupes jusqu'en fin décembre. Au cours de la même période est intervenu le déploiement des troupes de la SADC avec l'objectif d'appuyer l'armée congolaise à combattre et éradiquer le M23 ainsi que d'autres groupes armés.

⁴ Données validées et partagées par la Commission de Mouvements de Population (CMP) et disponibles sur le dashboard d'août 2023 préparé par OCHA. <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-personnes-deplacees-internees-et-retournees-août-2023>

De plus, l'état de siège décrété depuis le 06 mai 2021 dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu, bien qu'encore en vigueur à ce jour, est passé depuis le 12 octobre 2023 dans un processus d'allègement progressif et graduel visant à assurer la transition avant le rétablissement de l'autorité civile dans les entités territoriales concernées.

A la fin de 2023, ces différentes actions prises pour réduire les capacités des groupes armés ne semblent pas avoir produit les résultats escomptés.

Parallèlement, le gouvernement de la RDC a poursuivi les discussions avec l'ONU sur le processus du désengagement de la MONUSCO, exprimant d'abord son souhait pour un « *retrait accéléré* » à partir de la fin 2023 pour enfin aboutir, le 19 décembre 2023, à la prorogation du mandat de la MONUSCO jusqu'au 20 décembre 2024 à travers la Résolution 2717 (2023) en vue d'un retrait progressif, responsable et durable et avec comme l'une des priorités « *la protection efficace, rapide, dynamique et intégrée des populations civiles menacées de violences physiques* ».

Une intensification de la réponse humanitaire

Face à la sévérité des besoins humanitaires et à l'insuffisance des résultats obtenus par l'ensemble des acteurs humanitaires, le "**IASC humanitarian system wide Scale-Up**" a été déclenché le 16 juin dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri afin de renforcer les capacités opérationnelles et financières sur place. Lancé d'abord pour 3 mois et ensuite étendu jusqu'au 31 décembre 2023, le scale-up avait pour visée l'intensification des opérations humanitaires dans la zone.



III. TENDANCES DES INCIDENTS DE PROTECTION ET AUTRES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS EN 2023

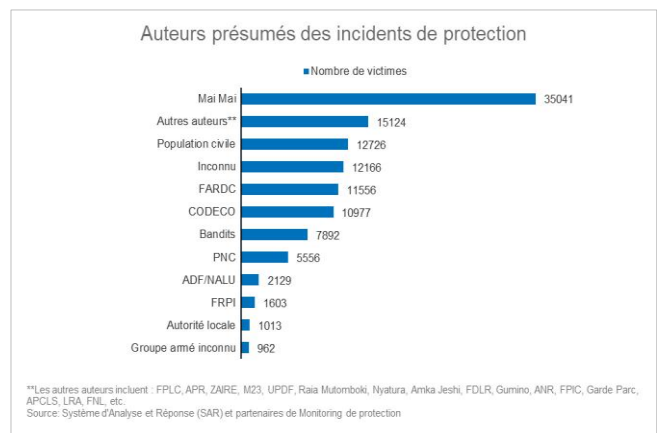
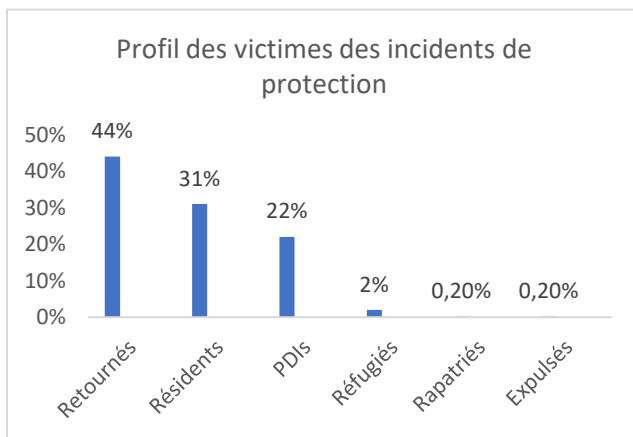


Grâce aux différents mécanismes de monitoring de protection ainsi que des mécanismes de suivi de la réponse, **219,104 victimes de violations et abus des droits humains** ont pu être identifiées, ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à 2022.

Comme en 2022, les violences sexuelles et basées sur le genre représentent le premier type d'incident de protection rapporté (49% des victimes), suivi des violations du droit à la propriété (27%) et des atteintes à l'intégrité physique, à la dignité et à la vie (15%).

Par ailleurs, les acteurs de la protection de l'enfance ont identifié 6 953 enfants (75% garçons) associés aux forces et groupes armés ainsi que 11 908 enfants non accompagnés (44% filles) en 2023.

Le Nord Kivu est la première province de la RDC touchées par ces incidents de protection avec 65,373 victimes, suivie du Sud Kivu (58,063 victimes) et l'Ituri (36,373 victimes).



Les principaux auteurs des violations demeurent, à l'instar des années précédentes, les éléments des différents groupes et milices armées avec les Mai Mai comme premier acteur armé responsable de 30% des violations et abus rapportés.

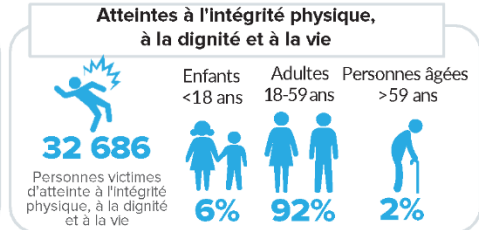
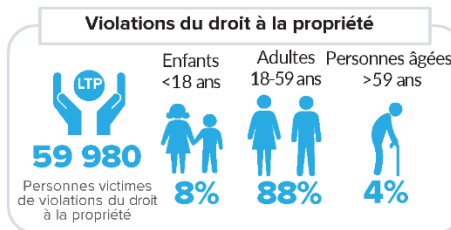
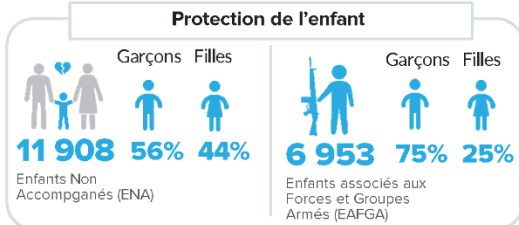
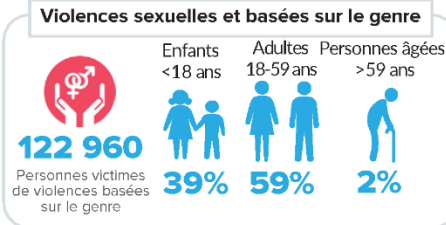
Les forces de sécurité étatiques représentent le deuxième groupe d'auteurs responsables des incidents de protection (15% des victimes de violations dont l'auteur sont les FARDC ou la PNC contre 18% en 2022).



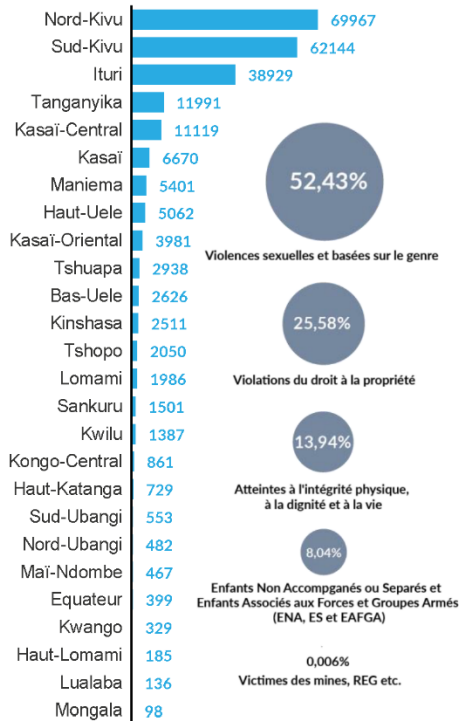
CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2023

Situation de protection janvier à décembre 2023

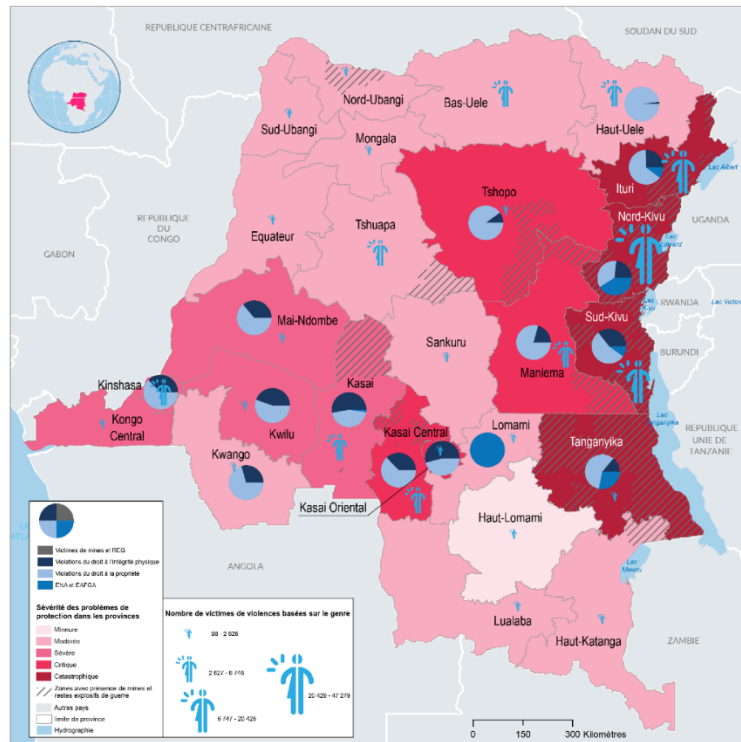
Chiffres clés



Nombre de victimes des problèmes de protection par province



Localisation des problèmes de protection en RDC



Les limites et les noms indiqués et les désignations utilisées sur la carte n'impliquent ni approbation officielle par les Nations Unies.

Date de création: 31 janvier 2024 Sources: UNHCR, UNFPA, UNICEF, UNMAS et acteurs du Cluster Protection

Feedback: ndikumwe@unhcr.org

IV. PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE - REALISATIONS DU CLUSTER PROTECTION EN 2023

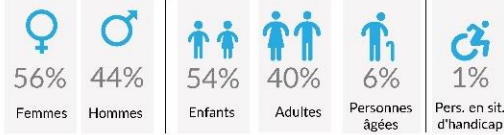


République Démocratique du Congo
Présence opérationnelle du cluster Protection
Situation au 31 décembre 2023

CHIFFRES CLÉS



Bénéficiaires par genre, tranches d'âge et handicap



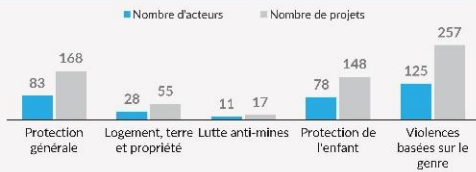
Types de bénéficiaires



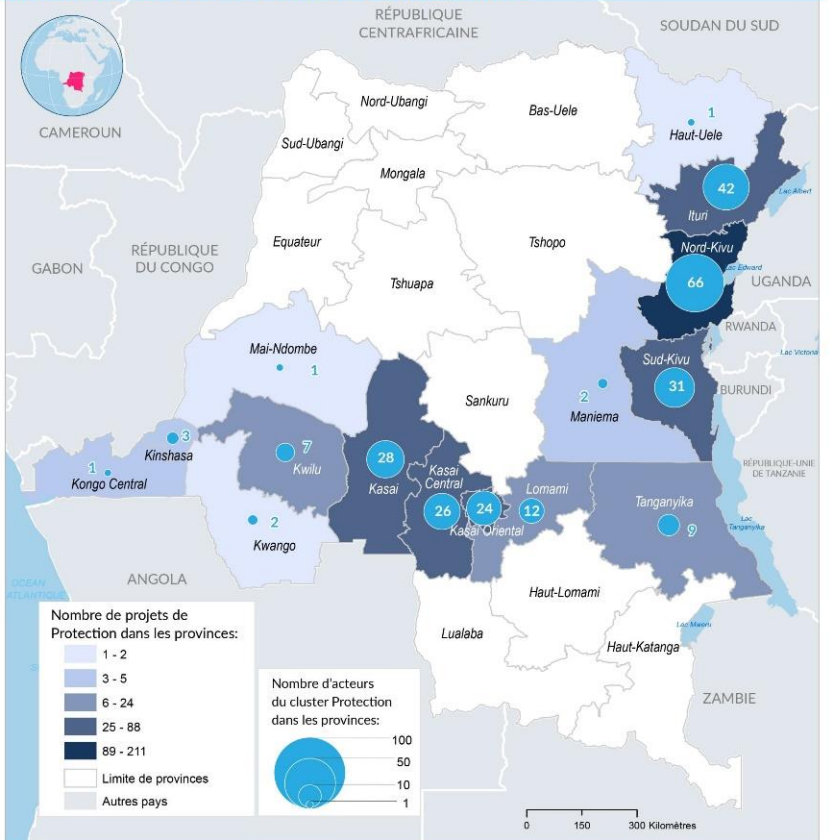
Types d'acteurs



ACTEURS ET PROJETS PAR DOMAINE DE RESPONSABILITÉ



PROVINCES OPERATIONNELLES DU CLUSTER PROTECTION EN RDC



Les frontières et les noms indiqués, ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies. Source : UNHCR, UNFPA, UNICEF, UNMAS et acteurs du Cluster Protection. Feedback : coord@clm@unhcr.org



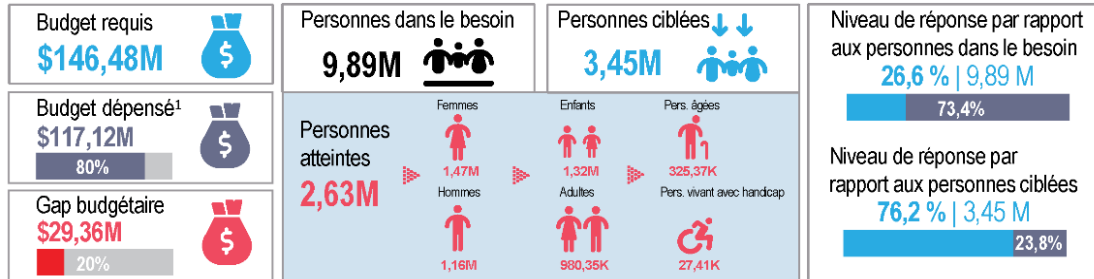
1. FINANCEMENT DE LA REPONSE PROTECTION EN RDC 2023



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO Dashboard de suivi de la réponse du cluster Protection

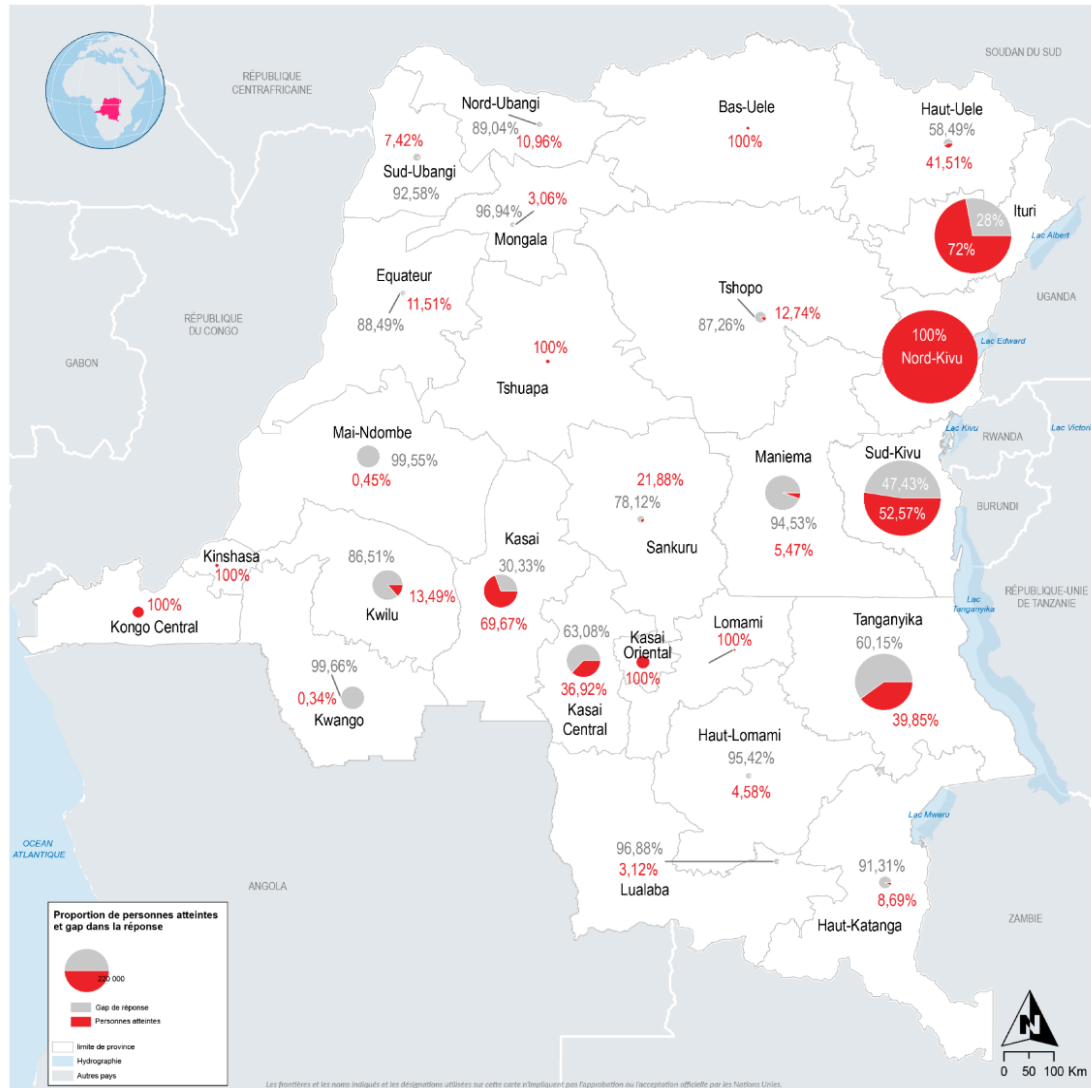
janvier à décembre 2023 - page 1

Chiffres clés



¹ Il s'agit du coût unitaire multiplié par le nombre total de personnes atteintes par tous les domaines de responsabilité du cluster Protection.

Gap et proportion de réponse par province

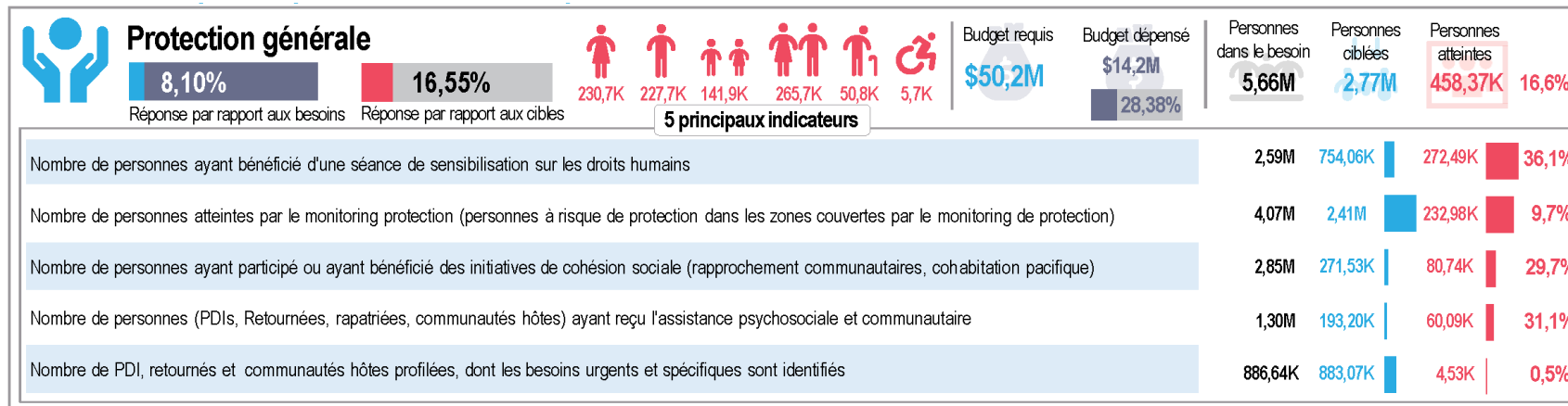


En 2023, les conflits armés se sont fortement intensifiés à l'Est de la RDC entraînant une forte dégradation de la situation humanitaire et des déplacements de population massifs. Face à cette situation, le système *wide scale-up* a été déclenché en juin 2023 afin de renforcer la qualité de la réponse apportée dans les trois provinces de l'Est : Ituri, Nord Kivu et Sud Kivu. Si ce système *wide scale-up* a permis une amélioration relative de la qualité et coordination de la réponse apportée, ceci n'a pas permis de mobiliser les ressources nécessaires pour une réponse à échelle.

Par ailleurs, certains sous-secteurs de la protection dont la protection générale, et le logement terre et propriété ont été particulièrement concernés par le manque de financement durant l'année 2023, ce qui a entraîné des répercussions sur la capacité de réponse et le nombre de personnes atteintes. Les écarts entre les sous-secteurs ont été particulièrement significatifs. A titre d'exemple, la protection générale n'a obtenu que 28% du budget estimé nécessaire et n'a atteint que 16% des personnes ciblées, tandis que la protection de l'enfant a reçu 79% de son budget estimatif et a pu atteindre 100% des enfants ciblés.



2. PROTECTION GENERALE



a. Aperçu de la situation de protection générale en 2023

219 104 victimes de violations et abus des droits humains ont été répertoriés à travers le monitoring de protection parmi lesquels 107,562 victimes de VBG, 59,980 victimes de violations et abus du droit à la propriété et 32,980 victimes de violations et abus du droit à l'intégrité physique.

Ces chiffres représentent une hausse de 14,9% comparativement à l'année 2022 avec 190,728 victimes.

Les principales menaces contribuant à ces risques de protection demeurent les conflits armés, les conflits intercommunautaires, les litiges fonciers dans un contexte de lutte pour l'accès aux ressources naturelles de dynamiques transfrontalières complexes et de faible présence des services de l'Etat avec pour conséquence l'impunité des auteurs présumés des violations des droits des populations civiles. Le Nord Kivu est en 2023, la province rapportant le nombre le plus élevé de violations et abus des droits humains.



b. Objectifs et réalisations des acteurs intervenant dans la réponse de protection générale en 2023.

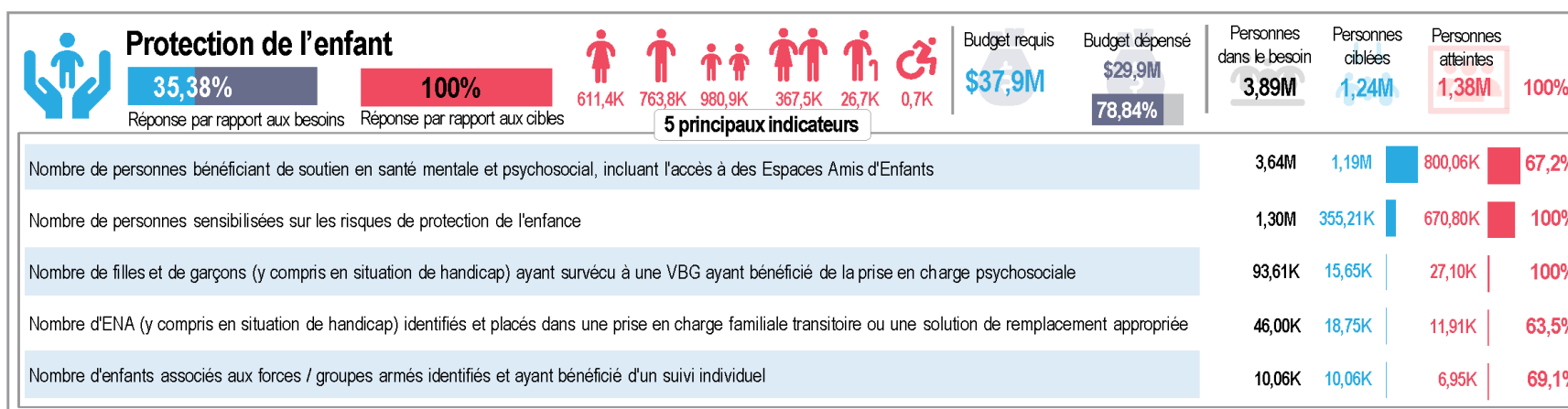
OBJECTIFS SECTORIELS		RÉALISATIONS
1.	Les incidents de protection mettant en péril la vie et la santé mentale des personnes déplacées, retournées et des familles d'accueil vivant dans les zones affectées par les conflits sont identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> Le monitoring de protection a été déployé dans 09 provinces de la RDC (le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Maniema, l'Ituri, le Haut-Uele, Tanganyika, Haut Katanga, Kasai et Kasai central) et a permis de rapporter 112,944 incidents de protection Les allégations rapportées ont également contribué à la documentation et au référencement vers d'autres services et réponses notamment vers les acteurs en VBG, acteurs en protection de l'enfance, autorités et services étatiques pertinents ainsi qu'aux autres mécanismes de protection tels que le MRM et MARA.
2.	Les incidents et risques de protection, et abus des droits humains que subissent les personnes dans les zones de déplacement et de retour sont réduits ou prévenus	<ul style="list-style-type: none"> 272,488 personnes (152,650 F, 119,838 M) ont bénéficié d'une séance de sensibilisation sur plusieurs thématiques relevant du Droit International des Droits de l'Homme, le Droit International Humanitaire, sur les mécanismes de protection communautaire ainsi que sur les autres informations relatives à l'assistance humanitaire dans le cadre de la redevabilité envers les populations affectées.
3.	La résilience face aux chocs psychologiques découlant des conflits et aux mouvements des populations (déplacements forcés et/ou retours) pour les personnes adultes, les personnes handicapées et les personnes âgées est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> 60,093 personnes (33,690 F, 26,403 M) parmi lesquelles des PDIs, retournées, rapatriées et membres des communautés hôtes ont reçu l'assistance psychosociale et communautaire soit 31,1% de la cible. 87% des personnes ayant reçu une assistance psycho-sociale viennent de la province du Nord Kivu, 10% du Sud Kivu et seulement 2% de l'Ituri D'importants besoins psycho-sociaux dans les autres provinces n'ont pas pu être couverts ou la prise en charge n'a pas été rapportée.
4.	La cohabitation pacifique entre les communautés affectées par les conflits intercommunautaires et incidents de protection dans les zones de déplacement est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> 80,740 personnes ont bénéficié des initiatives de cohésion sociale (rapprochement communautaire, cohabitation pacifique).
5.	L'assistance juridique aux personnes déplacées, retournées et communautés hôtes survivantes des violations des droits humains est facilité	<ul style="list-style-type: none"> A travers les interventions des membres du cluster protection 2755 personnes (1480F, 1275 M) victimes des violations des droits humains ont bénéficié d'un appui juridique notamment à travers les cliniques juridiques.



c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- **Sous-financement du secteur** : malgré le lancement du scale-up en juin 2023, la protection générale est restée très affectée par un manque de financement. Seulement 28,38% du budget requis était couvert en 2023. Ce sous-financement a affecté l'ensemble du paquet d'intervention de la protection générale avec notamment une couverture réduite du monitoring de protection.
- **Présence opérationnelle** : La majorité des acteurs de protection (notamment dans le Sud Kivu et le Maniema) sont des acteurs locaux dépourvus de moyens financiers et de capacités logistiques pour pouvoir se déployer rapidement sur le terrain en cas d'une crise humanitaire nécessitant une évaluation rapide. Ceci est intrinsèquement lié au sous-financement du secteur.
- **Difficulté d'accès** : l'intensification des conflits et l'occupation d'importantes tranches de territoires par les groupes armés rend l'accès humanitaire de plus en plus difficile. La réduction des effectifs de la MONUSCO en 2023 qui va se poursuivre plus drastiquement encore en 2024 impacte tant la situation sécuritaire déjà précaire de certaines zones mais également la logistique pour se déplacer dans certaines provinces en raison de la faible infrastructure routière.

3. PROTECTION DE L'ENFANT



Lien vers le dashboard annuel du CP AoR : [dashboard CP AoR](#)



a. Aperçu de la situation de protection de l'enfance en 2023

La dégradation de l'environnement sécuritaire et de protection continue d'affecter les enfants, exacerbant les nombreux problèmes de protection de l'enfance déjà existants. Le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que la question des violences sexuelles commises à l'égard des enfants, en particulier sur les filles, restent au centre des problématiques identifiées par les acteurs sur le terrain.

En 2023, 119 acteurs de la Protection de l'Enfance (PE) ont mené des interventions vitales dans toutes les provinces touchées par la crise humanitaire. Ces interventions ont adressé les problématiques touchant à la séparation familiale, l'assistance aux enfants sortis des groupes armés, les enfants survivants de violence (y compris violence sexuelle) et les enfants ayant besoin de soutien en santé mentale et psychosocial.

En conséquence de la période de system wide scale up entre juin et décembre 2023, les chiffres des ENA/S identifiés ont connu une hausse de 107% passant de 5729 en 2022 pour 11908 ENA/S en 2023. Une évolution similaire (hausse de 95%) est remarquable également pour les EAFGA identifiés dont le nombre est passé de 3556 en 2022 à 6953 en 2023.

b. Objectifs et réalisations des acteurs intervenant en protection de l'Enfance (HRP 2023)

OBJECTIFS SECTORIELS	RÉALISATIONS
1. Répondre aux besoins urgents des enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA) à travers une prise en charge transitoire et à leur assurer une réintégration socio-économique/scolaire et réinsertion communautaire adéquate et durable	6 953 EAFGA (1772 F, 5181 G) pris en charge 5,973 EAFGA (1344 F, 4029 G) réintégrés 2518 EAFGA (642 F, 1876 G) réunifiés
2. Répondre aux besoins urgents des ENA identifiés à travers une prise en charge familiale transitoire, une solution de remplacement appropriée et la recherche et réunification familiale	11,908 ENA (5268 F, 6640 G) pris en charge 8,932 ENA (3986 F, 4946 G) réunifiés
3. Assurer une prise en charge psychosociale, médicale et holistique aux enfants et adolescent(e)s victimes de violences y compris de violences sexuelles et basées sur le genre	11,800 bénéficiaires de prise en charge holistique
4. Fournir un soutien psychosocial, incluant à travers l'accès à des Espaces Amis d'Enfants ou à un soutien individuel ou de groupe aux enfants vulnérables et/ou affectés par les urgences humanitaires, (enfants déplacés, enfants retournés, chef de ménage, enfant en situation de handicap, enfants séparés), et inclus les enfants et leurs familles affectés par les épidémies.	800 000 personnes bénéficiaires d'un soutien psychosocial (46 % F, 46% G, 8% adultes)
5. Prévenir les risques de séparation familiale et les violations des droits des enfants, inclus à travers des activités de sensibilisation, monitoring des violations graves (MRM) et de renforcement des mécanismes communautaires de protection	670 800 personnes sensibilisées sur les risques de protection de l'enfance



Durant cette année 2023, afin d'améliorer la qualité et la rapidité de la réponse, le CP AoR s'est concentré sur les points suivants :

- L'amélioration des capacités de coordination des acteurs dans les provinces d'Ituri et du Sud-Kivu par le biais de séances de renforcement avec les coordinateurs provinciaux et territoriaux
- Le renforcement des compétences techniques des acteurs de protection de l'enfant de première ligne (au niveau territorial) grâce à une formation sur les standards minimums de protection de l'enfant couvrant des domaines tels que les approches communautaires, les risques de protection de l'enfance et la gestion des cas, dans le Nord-Kivu (Goma, Masisi Centre, Béni) et le Sud-Kivu (Bukavu, territoire de Kalehe, Fizi/Uvira).
- L'intégration de la PE à d'autres secteurs humanitaires : Des formations et des ateliers ont été menés avec des acteurs de la Sécurité Alimentaire, de la WASH, de l'Éducation, de la Nutrition et de la Gestion des Camps et Sites (CCCM) dans les provinces d'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika pour élaborer des outils d'intégration de la PE dont l'opérationnalité sera développée en 2024.

De plus, pendant la période pré- et post-électorale, toutes les provinces ont suivi des plans de contingence. Ces plans comprenaient des sensibilisations pour prévenir l'association des enfants aux activités politiques, la formation des forces de sécurité, le renforcement des voies de référencement et l'engagement des travailleurs sociaux. Les acteurs de la PE ont atténué les risques pour les enfants et sont intervenus lorsque des cas de PE ont été identifiés.

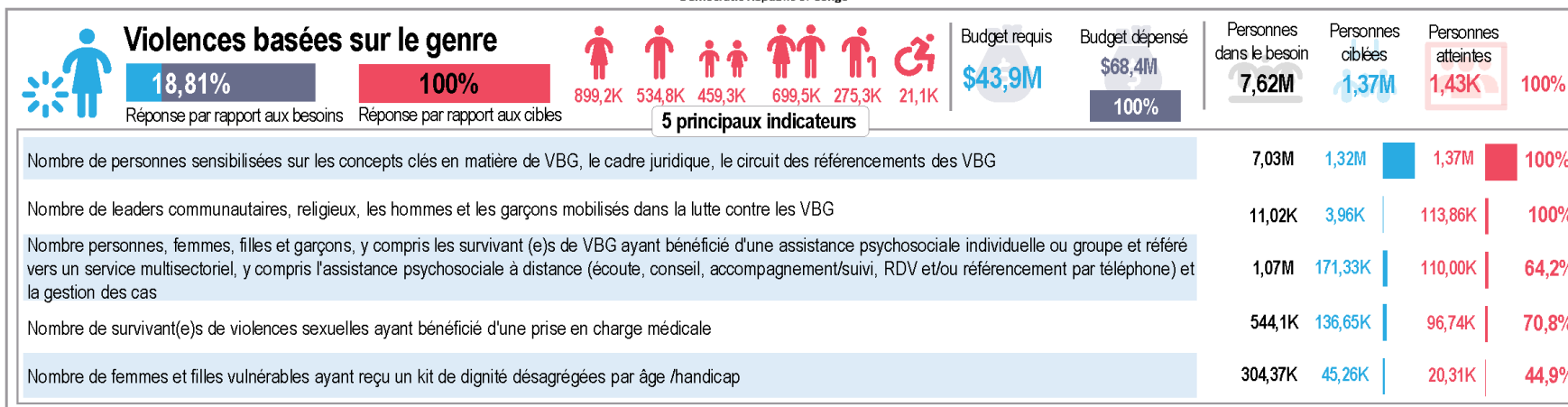
En tirant des enseignements de la période de scale up, le CP AoR continuera de se concentrer sur la qualité de la prévention et de la réponse mise en œuvre par les acteurs de la protection de l'enfant et sur une coordination efficace au sein du cluster protection et avec d'autres secteurs humanitaires, ainsi que sur l'intégration opérationnelle de la PE dans leur champ d'action.

c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- **Difficulté d'accès** : L'insécurité résultant des conflits armés persistants dans certaines régions du pays rend difficile l'accès aux enfants en situation de vulnérabilité. Les groupes armés occupent de nombreuses zones nécessitant des interventions humanitaires et les travailleurs humanitaires et les organisations de protection de l'enfant sont souvent confrontés à des risques de sécurité élevés lorsqu'ils tentent d'intervenir dans ces zones. Ces difficultés d'accès sont également renforcées par l'insuffisance d'infrastructures routières adéquates.
- **Manque de personnel qualifié** : Le manque de personnel qualifié dans le domaine de la protection de l'enfant notamment les travailleurs sociaux, des psychologues et d'autres professionnels spécialisé formés pour répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de vulnérabilité demeure un défi majeur en RDC.
- Malgré les progrès réalisés, des lacunes persistent en termes de couverture géographique et de capacité opérationnelle pour répondre. Le CP AoR, en particulier dans le Nord-Kivu et l'Ituri, a collaboré avec des ONG nationales et internationales pour encourager une plus grande présence des acteurs de la PE dans les zones où aucune réponse n'était initialement fournie. A l'ouest, une réponse de PE limitée à la crise du Mai Ndombe a été apportée, mais des défis subsistent notamment à cause du faible positionnement d'acteurs et du manque criant de ressources financières.
-



4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE



a. Aperçu de la situation en rapport avec les violences basées sur le genre en 2023

Les violences basées sur le genre (VBG) restent une préoccupation majeure en RDC, touchant les femmes, les hommes et les enfants dans différentes régions. Dans un contexte de persistance des conflits armés, les risques de VBG ont été exacerbés dans les provinces de l'Est du pays avec une légère augmentation du nombre des cas de VBG représentant environ 1 % au cours des trois premiers trimestres 2023 comparativement à la même période en 2022.

Les principaux facteurs des risques VBG demeurent les conflits armés et la présence de groupes armés, les mouvements de population, l'insécurité alimentaire et les inégalités de genre, la précarité économique favorisant le recours aux stratégies d'adaptation négatives par les femmes et filles parmi les populations déplacées internes et retournées ainsi que les pratiques culturelles et normes sociales préjudiciables aux femmes et aux filles.

En 2023, **122 960** survivant(e)s de VBG ont été pris en charge. Le GBV AoR a renforcé les activités de prévention et de réponse aux VBG en accordant une attention particulière aux services de prise en charge holistique aux survivantes de VBG à savoir la prise en charge médicale, psychosociale, la réinsertion socio-économique et/ou scolaire pour les survivantes de VBG à travers des kits ou les programmes de transfert monétaire ainsi que l'accompagnement juridique et judiciaire.



Dans le cadre de la prévention, le GBV AoR a travaillé avec les communautés et les acteurs clés dans l'évaluation des risques de VBG, la diffusion de concepts clés de VBG, les circuits de référencement, la mitigation des risques de VBG dans les autres secteurs de la réponse humanitaire. Pour mitiger la recrudescence des cas notamment dans les sites de déplacés et centre collectifs, des stratégies d'accroissement de l'environnement protecteur a été renforcé par la promotion des initiatives sur la masculinité positive, la mise en place des mécanismes communautaires de protection ainsi que des espaces sûrs pour les femmes et les filles.

b. Objectifs et réalisations des acteurs interventions sur les violences basées sur le genre

OBJECTIFS SECTORIELS		RÉALISATIONS
1.	L'accès de qualité aux services de prise en charge médicale, psychosociale, en santé mentale et de gestion des cas aux survivant(e)s de VBG est assuré selon leurs souhaits et besoins spécifiques dans les points de prestation de services spécialisés	96,740 survivants de VBG ont bénéficié de la prise en charge dans les services clefs VBG (Prise en charge médicale, psychosociale, assistance juridique et réinsertion socio-économique et/ou scolaire.
2.	Les capacités de résilience des populations à risque de VBG sont renforcées à travers l'amélioration des connaissances, attitudes et pratiques en matière de prévention et de réponse aux VBG	1,5 millions de personnes ont été sensibilisées sur les VBG, les circuits de référencement, leurs rôles et responsabilités
3.	L'accès aux services d'accompagnement psychosocial individuel ou en groupe et référé vers un service multisectoriel y compris l'assistance psychosocial à distance	110,000 survivant(e)s de VBG ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial
5.	Les mécanismes de protection institutionnels et communautaires sont renforcés à travers l'implication des leaders communautaires, des policiers, des hommes et des garçons dans la protection des femmes et des filles contre les VBG	113,860 personnes membres des réseaux communautaires de protection ont bénéficié d'un renforcement des capacités dans plusieurs thématiques y compris, la conduite des audits de sécurité, les concepts clés VBG et le circuit de référencement

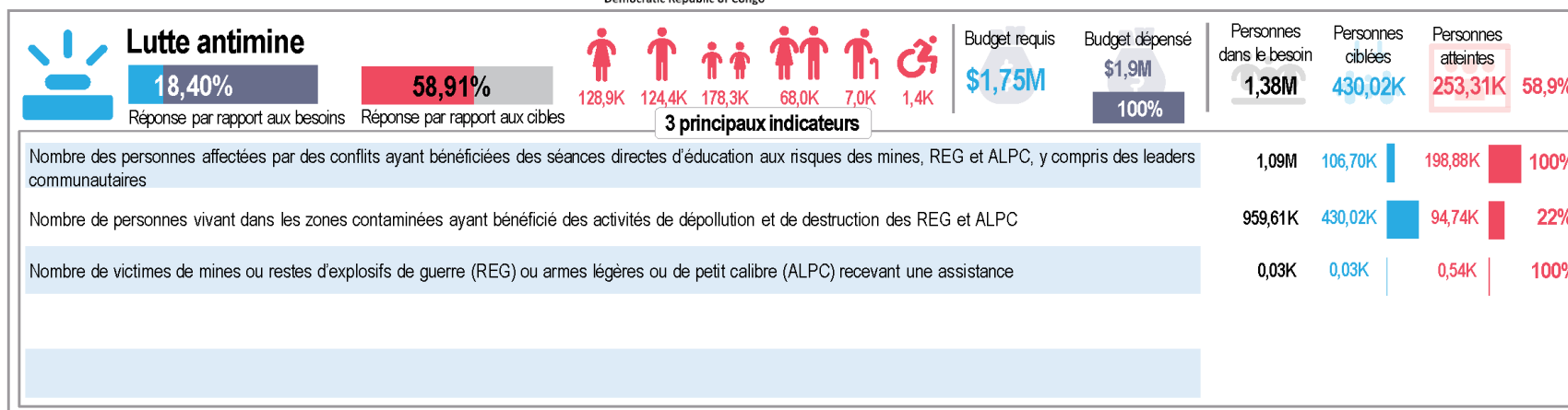
c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- **Difficulté d'accès** : Persistance des conflits armés et des violences intercommunautaires, qui entravent l'accès des acteurs humanitaires aux populations affectées et exposent les survivantes de violences basées sur le genre à des risques accrus tout en augmentant leur vulnérabilité.
- **Faible financement et manque de personnel qualifié** : Le manque de financement et de ressources humaines qualifiées qui limitent la capacité des acteurs du GBV AoR à fournir des services de qualité et à couvrir les besoins croissants des survivantes et des personnes à risque. Il est nécessaire de former et de renforcer les capacités des organisations locales et des institutions pour gérer et utiliser efficacement les données sur les VBG pour la planification et la réponse.



- Augmentation du recours à des mécanismes d'adaptation négatifs en raison du déplacement et de l'insuffisance de l'assistance humanitaire, en particulier le sexe transactionnel, avec des conséquences en termes de santé (grossesse non désirée, exposition aux MST et au VIH, etc.) et de protection (exposition à la violence sexuelle, physique, psychologique ainsi que le déni de ressources et d'opportunités).

5. LUTTE ANTI-MINES



a. Aperçu de la situation en rapport avec le Domaine de responsabilité Anti-Mines en 2023

La recrudescence des conflits armés et des violences intercommunautaires a renforcé l'exposition des communautés à la présence des REG et EEI dans les zones de combat et dans les communautés avec une forte contamination des champs, pâturages, routes et sentiers, des concessions des églises ainsi qu'au risque déjà important d'accidents dus à la méconnaissance de possible contamination particulièrement dans les zones de déplacement.

Les provinces de l'Ituri, Nord Kivu et Sud Kivu sont les principales provinces ayant connu des activités relatives à la lutte anti-mine en 2023.



b. Objectifs et réalisations des acteurs de lutte anti-mines

OBJECTIFS SECTORIELS	RÉALISATIONS
1. L'exposition des communautés à la présence des mines, restes explosifs des guerres (REG) et armes légères et de petit calibre (ALPC) dans les zones contaminées est réduite	94,742 personnes (44, 244 hommes et 50,498 femmes) vivant dans les zones contaminées ont bénéficié d'activités de dépollution et de destruction des REG et ALPC représentant seulement 22% de la cible annuelle
2. Les personnes vivant dans des zones contaminées sont sensibilisées aux risques de mines, REG et ALPC	198,882 personnes bénéficiaires de séances directes d'éducation aux risques de mines, REG et ALPC dont 127,578 enfants. Les risques d'accidents dus à la méconnaissance de possible contamination dans les zones de déplacement sont importants. L'éducation à ces risques est essentielle pour éviter les décès et blessures graves. En 2022, 32,488 personnes ont été sensibilisées sur les risques de mines, REG et ALPC
3. Les victimes de mines, REG et ALPC bénéficient d'une assistance et d'un accompagnement à la réinsertion socio-économique	541 victimes des mines, REG et ALPC ont reçu une assistance (paquet de réinsertion socio-économique)

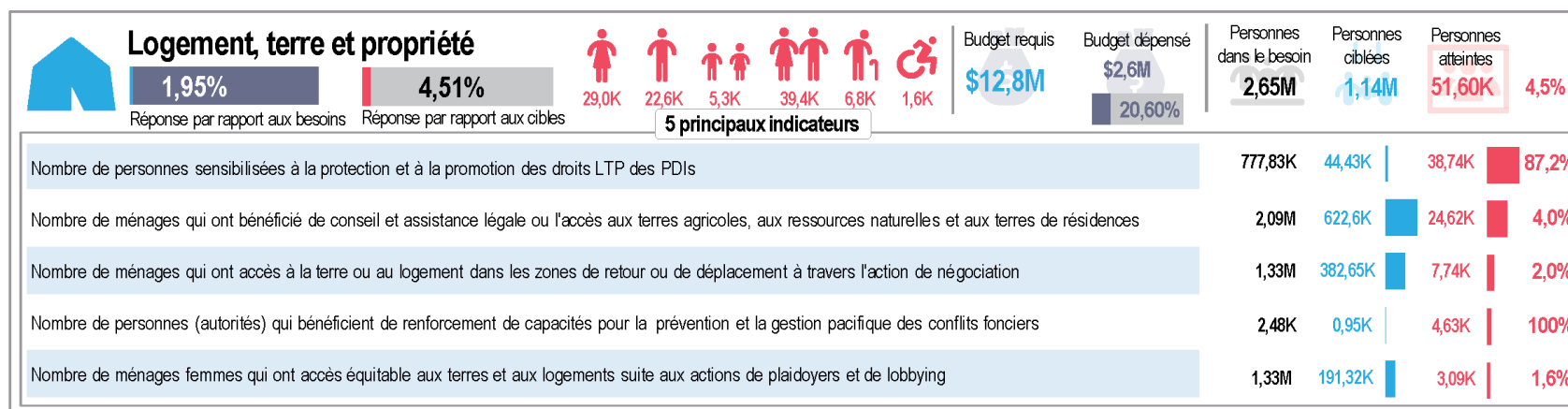
c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- **Difficulté d'accréditation** : Les ONG nationales œuvrant dans la lutte antimine ont rencontré des problèmes pour accéder à leur accréditation, ce qui ne leur a pas permis de mener leurs activités en toute légalité.
- **Difficulté d'accès** : L'insécurité due à la persistance des conflits armés et des violences intercommunautaires qui entravent l'accès des acteurs humanitaires aux populations affectées n'a pas permis aux équipes de sensibilisation de mener leurs activités dans certaines zones notamment dans le territoire d'Irumu en Ituri et dans le territoire de Beni au Nord Kivu.
- L'utilisation de l'artillerie dans les zones de combats exacerbe l'exposition des populations à des risques accrus d'accidents dus aux mines, REG et ALPC.





6. LOGEMENT TERRE ET PROPRIETE



a. Aperçu de la situation du secteur LTP en 2023

Les violations au droit à la propriété y compris les conflits fonciers ont affecté 59,980 personnes au cours de l'année 2023 et représentant 27,4% sur l'ensemble des victimes des incidents de protection. L'on note une hausse de 41,93% du nombre des incidents relatifs aux LTP rapportés en 2023 comparativement à l'année 2022 qui en a enregistré 42,260.

Les violations du droit à la terre constituent une part importante dans l'ensemble des violations du droit à la propriété enregistrées, en particulier dans le contexte de retour des personnes déplacées ainsi que dans les zones d'exploitation minière. Elles sont à la base des tensions et conflits entre différentes communautés.

b. Objectifs et réalisations des acteurs intervenants dans le domaine du logement, terre et propriété

OBJECTIFS SECTORIELS	RÉALISATIONS
<p>1. Assistance légale pour offrir aux populations affectées par le déplacement l'assistance nécessaire pour surmonter les obstacles entravant l'accès, l'exercice et la jouissance de l'ensemble des droits LTP</p>	<p>24,624 ménages ont bénéficié de conseil et assistance légale pour l'accès aux terres agricoles, aux ressources naturelles et aux terres de résidences</p>
<p>2. Accès à la terre pour faciliter le relèvement, contribuer à des solutions durables et renforcer la sécurité foncière dans les zones de retour ou de déplacement : négociation de l'accès aux terres (agricoles, résidentielles), aux ressources naturelles (source d'eau, charbon, bois de chauffe, etc.)</p>	<p>10,830 ménages ont eu accès à la terre ou au logement dont 7,740 grâce à l'action de négociation.</p>



3.	Accès à l'information (responsabilisation) : sensibilisation sur les recours, services, droits et responsabilités LTP	38,739 personnes sensibilisées à la protection et à la promotion des droits LTP des PDI
4.	Plaidoyer : protection améliorée des droits LTP des femmes et un meilleur accès à la terre	3,090 ménages de femmes ont eu accès équitable aux terres et aux logements grâce aux actions de plaidoyer et de lobbying
5.	Renforcement des capacités : formation des autorités locales sur la résolution des conflits, sur les droits LTP des PDI, et d'autres questions thématiques pertinentes à la protection des droits LTP	4632 personnes (2380 M, 2253 F) ont été atteintes par des initiatives de renforcement de capacités en prévention et gestions des conflits fonciers et autres thématiques LTP dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Tanganyika et Kasai Central

c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- **Faible financement** : Le secteur LTP n'a pas bénéficié de financement suffisant pour l'année 2023 pouvant permettre de couvrir les besoins. Seulement 20,31% du budget requis était couvert.
- **Difficulté d'accès** résultant de l'aggravation de la situation de sécurité en lien avec la crise du M23
- **Faible rapportage sur la présence opérationnelle** : Les contribution des partenaires dans les mécanismes de collecte des données ne permettant pas un suivi adéquat de la réponse.

Après avoir fui les violences perpétrées dans son village, Julie s'est installée avec sa famille à Mangina, au Nord-Kivu. Des groupes armés avaient infiltré le village de Julie, Beu-Manyama, au Nord-Kivu. De nombreux civils ont été tués lors de l'attaque, dont quatre de ses élèves et cinq de ses voisins. Julie a fui avec son mari et ses enfants. Elle s'est retrouvée sans maison ni source de revenus. Sa vie, comme celle de milliers de civils dans l'est de la RDC, a basculé.*

Il lui a fallu deux ans pour obtenir le titre de propriété du terrain qu'elle occupe aujourd'hui. Le titre de propriété est un document essentiel qui lui permet de se sentir chez elle dans sa nouvelle communauté. Julie travaille aujourd'hui comme éleveuse de porcs. Une activité modeste, mais suffisante pour subvenir aux besoins de la famille. Il y a deux ans, Julie travaillait comme enseignante.

Pour en savoir plus sur l'histoire de Julie : ["We are no longer called 'displaced'" | NRC](#)



One of the women receives her property deed. Photo: Tychique Aridi/NRC



7. THEMATIQUES TRANSVERSALES

OBJECTIFS SECTORIELS		RÉALISATIONS
1	Nombre de personnels/staffs des différents clusters dans les différents hubs formés sur la protection transversale	<ul style="list-style-type: none"> • 480 membres (181F, 299M) de différents clusters dans les différents hubs formés sur la protection transversale par le cluster protection
2	Nombre de personnels membres du CP ayant bénéficié d'une formation sur les engagements et les orientations du IASC sur la redevabilité envers les populations et les standards tels que la Norme humanitaire fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> • 62 (25 F, 37 M) membres du cluster Protection formés sur les engagements et les orientations du IASC relatives à la redevabilité envers les populations et les standards y compris la Norme humanitaire fondamentale.
3	Nombre de personnels des acteurs membres du Cluster Protection formés sur les concepts clé VBG, analyse des risques VBG, et le circuit de référencement.	<ul style="list-style-type: none"> • 40 membres du Cluster (9F, 31M) Protection ont été renforcés sur les concepts clés VBG, l'Analyse des risques VBG et circuit de référencement dans les provinces du.....
4	Nombre d'évaluations sectorielles menées par le CP prenant en compte les données par sexe, l'âge, handicap (indicateur HRP)	



V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DU CLUSTER PROTECTION ET DES AORS EN RDC EN 2023



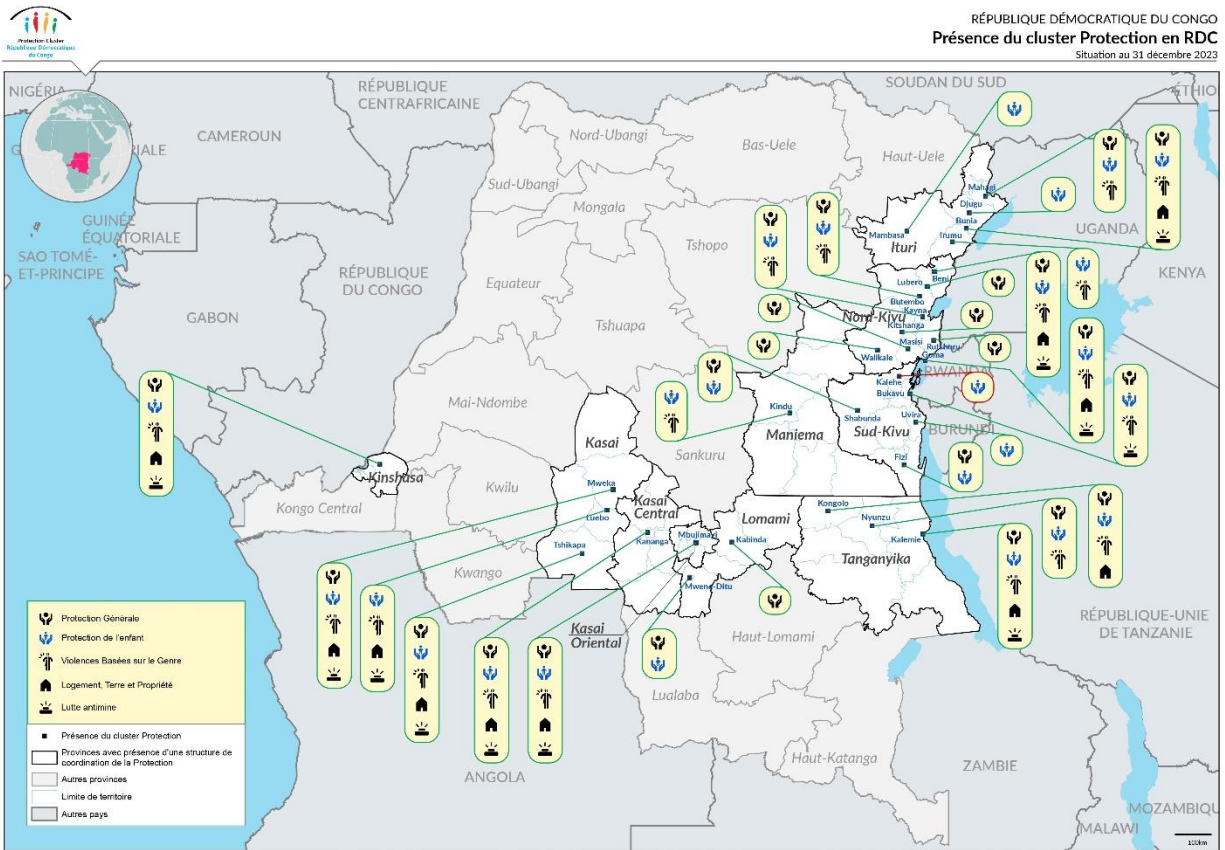
En 2023, la coordination du Cluster Protection comprenait les coordinations des quatre domaines de responsabilité à savoir VBG, la Protection de l'Enfance, la Lutte Anti-mines et le Logement, Terre et Propriété. Le niveau de représentation de chacun des domaines de responsabilité au niveau provincial n'est pas identique et leur capacité en termes de ressources humaines dédiées reste très variée d'un domaine de responsabilité à l'autre.

Le cluster protection avait une présence opérationnelle dans 8 provinces (y compris la ville-province de Kinshasa) avec une meilleure représentation des AoR VBG et PE sur le terrain par rapport aux AoR LTP et LAM.

Le cluster protection a également connu en fin d'année 2023 une réduction du personnel 100% dédié notamment en ce qui concerne la gestion de l'information mais également la coordination du grand Nord Kivu.

La crise du Kwamouth qui a émergé en 2022 n'a pas connu la mise en place d'une coordination formelle en 2023. Toutefois les besoins de coordination sont grandissants. A ce jour, la crise est suivie par les collègues du Kasai et la coordination nationale.

Couverture du cluster protection et des AoR



VI. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2023-2025 DU CLUSTER PROTECTION



Le 12 avril 2023, le cluster protection a organisé l'**atelier de validation de sa stratégie** en présence des chefs d'agences et organisations directement impliquées dans la coordination du cluster ainsi que les membres du SAG (Strategic Advisory Group). Cette stratégie est l'aboutissement d'une réflexion entamée l'année précédente dans un cadre consultatif avec les membres clés de la coordination. Cette stratégie reprend une vision sur trois ans et doit guider les actions de la coordination et des membres du cluster.

La stratégie est déclinée au travers d'un plan d'action qui a permis de guider un ensemble d'actions prévues pour la période 2023-2025.



Les objectifs de la stratégie nationale du Cluster Protection en RDC sont en lien étroit avec les objectifs de la réponse protection dans le HRP 2023-2024, à travers les sous-objectifs et axes d'intervention des différents domaines de responsabilités (Sous-Clusters et Groupes de Travail) et d'autres thématiques spécifiques. Ci-dessous l'aperçu de l'état de la mise en œuvre de la stratégie, décliné par objectif stratégique.



Objectif Stratégique 1 - Améliorer l'impact des interventions de protection à travers la promotion de l'approche holistique, ainsi qu'à travers un renforcement de l'intersectorialité et la mutualisation des ressources entre les composantes du Cluster Protection

- Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux services de protection pour les personnes dans le besoin, le cluster protection a initié le développement d'un outil de **cartographie dynamique des services** de protection impliquant la contribution de l'ensemble des domaines de responsabilités et comprenant un système de référencement intégré. Cet outil a été développé pour le Nord Kivu en 2023 mais nécessite encore des ajustements techniques pour que celui-ci soit fonctionnel et puisse être ensuite déployé dans d'autres provinces. L'absence d'IM dédié au cluster et ayant des compétences poussées dans les logiciels tels qu'ArGis, PowerBi et MapBox n'a pas permis la finalisation attendue en 2023.





Objectif Stratégique 2 - Contribuer à la protection des civils, à la création des conditions d'accès à la justice et à la réparation au profit des victimes et survivants des violations et abus graves des droits humains.

- En partenariat avec le BCNUDH, 75 acteurs (30 femmes et 45 hommes) des organisations membres du cluster protection ont été formés sur l'engagement aux droits humains dans les provinces du Sud Kivu et de l'Ituri. Leur connaissance sur les instruments nationaux et internationaux de protection du DIDH et DIH ont été renforcées. Ils ont aujourd'hui une meilleure compréhension des moyens à leur disposition pour s'engager en faveur des droits humains dans leur action humanitaire. Au Sud Kivu, l'atelier visait essentiellement les organisations de la société civile. La CNDH du Nord Kivu a également participé à cet événement.



Objectif Stratégique 3 - Développer un système solide et cohérent de collecte de données et rapportage permettant une analyse reflétant mieux la situation de protection ainsi que des stratégies efficaces de réponse holistique, de plaidoyer et mobilisation de ressources efficaces.

- L'atelier du déploiement de la stratégie du Cluster Protection organisé en juin 2023 a permis de discuter ensemble des grands défis touchant à la collecte des données de protection (touchant tant au monitoring de la situation qu'au suivi de la réponse) et notamment à la collaboration entre AoRs dans ce domaine. Le contexte de la transition de la MONUSCO à l'Est de la RDC discutée en 2023 et qui sera au cœur de la réflexion stratégique 2024 apparaît comme central dans les échanges sur la mise en place d'un système d'alerte précoce et a permis de rapprocher plusieurs acteurs clés ensemble afin de mettre également en place les bases pour la pérennisation du système.
- Concernant le **suivi de la réponse** : une SOP clarifiant les processus, rôles et responsabilités des différents membres de la coordination du cluster et ses AoR a été élaboré à la suite des échanges de l'atelier.
- Concernant le suivi et l'analyse de la situation de protection et de la dynamique des conflits (**monitoring de protection**) :
 - o Un outil commun de collecte des données de protection consolidant les différents mécanismes d'alertes précoces a été développé au Tanganyika et est géré par la Protection Civile avec le soutien du Cluster Protection. Celui-ci permet de mieux coordonner la collecte, le traitement, l'analyse conjointe, le stockage et l'utilisation des données. Entre septembre et décembre 2023, 46 alertes ont déjà été reçues à travers ce mécanisme d'alerte précoce (AlertBook) qui couvre 04 territoires de la province du Tanganyika où il est piloté.
 - o La province du Sud Kivu, première province concernée par le retrait de la MONUSCO prévu en avril 2024, a également entamé des échanges entre acteurs clés au niveau provincial (MONUSCO, PNUD, BCNUDH, Cluster protection etc). L'expérience du Tanganyika y a été présentée comme une bonne pratique et fera l'objet d'une grande attention en début d'année 2024.
- Plusieurs notes d'analyse et de plaidoyer ont été rédigées au courant de l'année en utilisant les données collectées via nos différents mécanismes et via nos partenaires.

Ci-dessous la liste des principales notes d'analyse et de plaidoyer rédigées en 2023, notamment celles ayant une portée nationale :

Secteur de plaidoyer	Notes produites
Protection générale	<ul style="list-style-type: none"> - Note de protection et de plaidoyer pour la protection des civils dans les territoires de Djugu et Mahagi (Ituri). - Note de plaidoyer aux autorités militaires sur les arrestations arbitraires et détentions illégales commises par les militaires FARDC contre les déplacés du camp de Bijombo dans la chefferie de Bavira (sud Kivu)



CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2023

	<ul style="list-style-type: none"> - Note de plaidoyer sur la situation des expulsions de congolais de l'Angola (Kasai) - Note d'analyse sur la situation de protection au Nord Kivu, crise M23.
Violences Basées sur le Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Note de plaidoyer sur la recrudescence des cas de VBG en lien à la crise M23 - Analyse et note de plaidoyer sur les gaps de prévention et réponse VBG au Tanganyika - Note d'analyse et de plaidoyer à l'intention de EDG sur l'importance de la mitigation des risques VBG dans les autres secteurs de l'action humanitaire. - Note de plaidoyer sur la situation VBG en Ituri dans le contexte du scale up.
Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour prévenir les violations des droits de l'enfant pendant période électorale en décembre 2023 (Sud Kivu). - Note conjointe de plaidoyer pour le désengorgement sans délais des écoles utilisées comme abris par les ménages déplacés et leur relocalisation dans des hébergements sûrs et adaptés Ituri, Nord Kivu et Sud Kivu
LTP	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse thématique de protection (Protection Analysis Update) sur la problématique LTP a été produite au courant de 2023
Lutte Antimines	<ul style="list-style-type: none"> - Note d'analyse et de plaidoyer pour la protection des populations civiles contre les mines, restes explosifs de guerre et engins explosifs improvisés dans les territoires affectés par la crise au Nord Kivu - Réunions de plaidoyers conjointes réalisées avec OCHA et le commandement de l'opération Sokola1 au Grand Nord Kivu sur le renforcement de la sécurisation des civils dans les zones de sante de Kamango, Mutwanga et Oicha.

- Concernant les **évaluations de protection** :

- Le cluster protection a procédé à la révision de l'outil d'évaluation rapide de protection (ERP) qui a été soumis aux AOR pour leur appréciation.
- Plusieurs missions d'évaluation de protection ont été conduites sous le lead du cluster protection avec la participation des acteurs de différents secteurs dans les différentes provinces de la RDC. Les informations collectées ont permis d'élaborer des stratégies de réponse plus appropriées et d'orienter des interventions plus efficaces aux différentes crises humanitaires.
- Les principales évaluations menées au cours de l'année 2023 ont été les suivantes :

Provinces	Evaluation
Tanganyika	4 missions d'évaluation de protection dans les territoires de Kalemie, de Nyunzu et de Moba. En plus de la mise à jour de la situation de protection, les analyses résultant de ces évaluations ont permis de détecter les risques d'évictions auxquels les PDI's relocalisés étaient exposés et de soutenir un plaidoyer en faveur d'une nouvelle relocalisation plus durable.
Nord Kivu	3 Missions d'évaluations rapides de protection conduite par le Cluster Protection conjointement avec le GTMP
Kasai	01 mission d'évaluation rapide de protection réalisée à Tshikapa ayant permis la mobilisation de la réponse à 320 ménages sinistrés.



	Participation à la mission d'Évaluation rapide multisectorielle (ERM) conduite par OCHA dans les provinces affectées par la crise Mai-Ndombe en novembre 2023 ainsi qu'à 04 autres ERM toujours sous le lead de OCHA dans les provinces du Kasai et du Kasai Central.
Ituri	03 évaluations rapides de protection réalisées dans les territoires d'Aru, Djugu et Irumu. Les résultats ont permis la mobilisation des acteurs pour la réponse.



Objectif Stratégique 4 - Renforcer les acteurs nationaux et les mécanismes communautaires de protection pour favoriser la jouissance des droits et la dignité des communautés affectées, renforcer l'engagement communautaire et améliorer l'environnement de protection.

La coordination du Cluster Protection a engagé une discussion avec Oxfam sur l'opportunité de coopération pour renforcer l'approche communautaire, à travers le développement des outils et la formation des acteurs. Le développement des outils adaptés et les formations sont planifiés en début 2024. En outre, le système de collecte des alertes, incidents et suivi de la situation de protection à travers Alert Book piloté au Tanganyika a intégré les mécanismes communautaires de protection et les organisations à base communautaires, contribuant ainsi en partie à cet objectif.



PROTECTION CIVILE



Protection Cluster
République Démocratique
Du Congo



NATIONS UNIES
RD CONGO



UNHCR
L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

Appui et consolidation des mécanismes d'alerte précoce sous la gestion de la Protection Civile avec le soutien du Cluster Protection dans la province du Tanganyika

Ce projet lancé en septembre 2023 avec l'appui du Cluster protection dans le Tanganyika s'inscrit dans le cadre de la stratégie du cluster protection et répond à plusieurs objectifs clés de la stratégie du cluster: travail sur la localisation, transition de la MONUSCO, amélioration des mécanismes de collecte de données, etc.

Objectif : Consolider les mécanismes d'alerte précoce disparates en un seul mécanisme géré par la Protection Civile avec le soutien du Cluster Protection, tout en renforçant sa capacité à collecter, vérifier, documenter, enregistrer, assurer le partage et le référencement des alertes en vue de pérenniser les acquis issus des outils de protection de la MONUSCO.

Résultats atteints en fin 2023 : transfert des compétences à la Protection Civile et consolidation des mécanismes en place.

- Cartographie et redynamisation des mécanismes communautaires d'alerte précoce et harmonisation des approches.
- Développement d'une plateforme commune de gestion intégrée des alertes, accessible en ligne.
- Renforcement du système de collecte des données et placement des mécanismes communautaires d'alertes précoces sous la supervision de la Protection civile.
- Capacitation de la Protection civile dans le suivi des alertes.
- Amélioration de la capacité de coordination de la Protection Civile pour une meilleure orientation des problèmes/besoins vers les différentes entités qui ont la capacité de réponse.

Prochaines étapes : Renforcement de la capacité de réponse aux alertes d'urgence issues des données du mécanisme harmonisé de collecte.

Leçons apprises : Explication claire sur la gestion des fonds à tous les niveaux des autorités et interaction avec une autorité compétente devant trouver des solutions aux éventuels blocages.

INFORMATIONS CLÉS

Période : septembre 2023 à janvier 2024

Zones de santé : **06**
(Kalemie, Nyemba, Kansimba, Moba, Manono, Nyunzu)
/territoires couvertes : **04** (Kabalo, Kalemie, Moba, Nyunzu)

Nombre d'acteurs ayant utilisé l'outil consolidé : **09** organisations

Nombre d'alertes reçues via l'outil : **46**

Budget : 70,000 USD








Objectif Stratégique 5 - Contribuer à la création des conditions favorables aux solutions durables (résolution des causes profondes des conflits, réduction des obstacles au retour ou autres options de solution, diminution des besoins spécifiques dus au déplacement, promotion des programmes contribuant à l'autonomisation et au développement communautaire

Le cluster protection est engagé dans les discussions concernant la relance du Groupe de Travail sur les Solutions Durables en RDC et notamment la révision de la stratégie nationale pour les solutions durables. Dans le même cadre, la coordination du Cluster Protection assure le co-leadership du Sous-Groupe « Résolution du conflits et causes structurelles » dans le cadre de la Task Force sur la crise Mai-Ndombe. L'approche nexus est promue à travers ce sous-groupe et les leçons qui y seront apprises seront prises en considérations dans la continuité des actions prévues dans le plan d'action de la stratégie en rapport avec cet objectif.

C'est aussi dans la perspective de sensibiliser les autorités et autres parties sur l'opportunité de promouvoir les solutions au problème de déplacement que 80 personnes parmi lesquelles des autorités locales et acteurs de la société civile ont été formées sur la Convention de Kampala et sur la protection des personnes affectées par le déplacement forcé dans la province du Tanganyika.



Objectif Stratégique 6 - Promouvoir une programmation humanitaire de qualité, protectrice, sensible aux conflits et inclusive.

- Dans le but de renforcer la centralité de protection et l'intégration effective des principes de protection transversale dans les programmes et projets humanitaires, une boîte à outils pour l'intégration de la protection transversale spécifique à chaque cluster a été développée et remise aux clusters concernés lors des formations réalisées.
- Le cluster protection a contribué au développement d'une note d'orientation sur les thématiques transversale à l'attention des soumissionnaires au fonds humanitaire afin d'améliorer la qualité des propositions reçues ainsi que des projets mis en œuvre.
- La coordination du cluster protection a été renforcée dans ses connaissances relatives à la protection transversale et sa capacité à animer une formation sur le sujet. L'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une formation de formateur en 2 jours lors de la retraite du cluster protection 26 personnes (5 F, 21 M) formées.

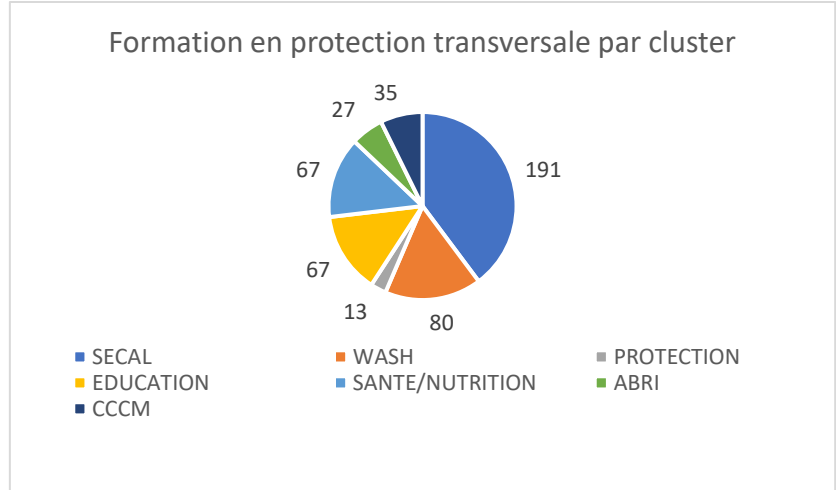
- Le cluster protection a réalisé au total 17 sessions de formation de 2 jours et formé 480 personnes (299 hommes et 181 femmes) réparties sur 4 provinces différentes.
- Le lancement du scale-up a également été une opportunité pour organiser de façon massive les formations dans les zones ciblées par le scale-up de façon prioritaire. Ainsi 94% des bénéficiaires de ces formations viennent du Nord Kivu, de l'Ituri et du Sud Kivu.

Province	Site de formation	Personnes formées		
		F	H	Total
Nord Kivu	Goma	71	130	201
	Beni	8	23	31
Sud Kivu	Bukavu	31	23	54
Ituri	Bunia	57	91	148
	Mahagi	5	13	18
Kasai Central	Kananga	9	19	28
TOTAL		181	299	480



CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2023

- Les clusters Sécurité alimentaire et Wash ont été les 2 principaux bénéficiaires de ces formations suite à leur demande de formation et financement.
- Le cluster protection a lui-même financé l'ensemble des autres formations. Le cluster protection en lui-même n'a pas été une cible prioritaire pour 2023 mais le sera en 2024.



VII. DEFIS ET PERSPECTIVES 2024



Parmi les défis relevés comme les plus importants, on peut citer :

- **Retrait de la MONUSCO** : le retrait progressif de la MONUSCO en 2024 en commençant par la province du Sud Kivu dès le mois d'avril 2024 va entraîner l'accentuation des questions sécuritaires et d'accès humanitaire dans les zones les plus enclavées de la province. Dans ce contexte, les menaces de protection vont certainement se multiplier en notant également une diminution importante des capacités de protection communautaire qui étaient mises en place par la MONUSCO. La question de la protection des civils sera au cœur des discussions entre les différentes parties prenantes. Le cluster protection (et ses AoR) a été identifié comme un acteur clé dans le renforcement des mécanismes d'alertes précoces et le déploiement d'une réponse de protection à base communautaire.
- **Réduction des capacités du cluster** notamment en matière de gestion de l'information alors que les besoins sont grandissants et que de nouvelles lignes de rapportage plus fréquente ont été introduites. Alors qu'en 2023, le cluster protection comptait 2 staff dédiés IM dans les provinces en plus d'un staff au niveau national, aujourd'hui, le cluster protection doit faire appel à des staff IM du HCR qui ne sont pas 100% dédiés au cluster. Au-delà des postes IM particulièrement critiques, le cluster protection connaît également une réduction de son personnel au niveau du Nord Kivu et de Beni et souffre également de l'absence de co-leadership au niveau des provinces par manque de ressources disponibles pour l'implication de ressources humaines sur ce type de fonction.
- **Renforcement des capacités locales** : Le cluster protection est majoritairement composé d'organisations de la société civile congolaise. 85% des membres du cluster sont des ONG nationales tandis que seulement 12% sont des ONG internationales. Les 3% restant sont composés de structures étatiques et d'agences des Nations Unies. Si les acteurs locaux démontrent un engagement envers les populations affectées, ceux-ci sont toutefois très limités par leur capacité financière et logistique. Ils éprouvent de sérieuses difficultés pour se déployer sur le terrain notamment dans les zones où l'accès humanitaire est déjà difficile. Ceci rend la réponse particulièrement fragmentée. Par ailleurs, peu d'acteurs ont accès au financement du fonds humanitaire car ils ne rencontrent pas les critères d'éligibilité exigés. Un important travail doit être fourni à ce niveau afin d'encourager la localisation de l'aide au sein du secteur de la protection avec un renforcement des capacités institutionnelles de ces organisations mais également au niveau du secteur même de la protection. Plusieurs domaines ont déjà été identifiés

